Préambule

Arc Express est un projet de métro automatique de « rocade »

Inscrit au projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), **Arc Express** a pour objectif de favoriser les liaisons de banlieue à banlieue et d'améliorer la qualité de desserte en transports collectifs du cœur de l'agglomération francilienne. Il a vocation à offrir un niveau de service équivalent à celui du métro parisien et met la priorité sur les correspondances avec les lignes de transports collectifs qui structurent déjà le réseau (métros, RER, trains de banlieue et tramways).
Cette amélioration des transports collectifs devrait constituer une avancée notable pour les voyageurs et devrait, au-delà, inciter ceux qui aujourd'hui privilégient la voiture à les emprunter.
C'est ainsi le quotidien de l'ensemble des Franciliens qui s'en trouvera amélioré dans le respect des exigences d'un développement durable.

Arc Express est un projet de transport donc, mais aussi un projet d'aménagement du territoire.
Il vise à :
>> desservir les grands pôles économiques et d'habitat existants ou en développement des territoires denses de l'Ile-de-France ;
>> combler les lacunes les plus importantes observées aujourd'hui en matière de transports collectifs ;
>> desservir les zones susceptibles d'accueillir de nouveaux logements et/ou emplois, ce qui permettra d'enclencher de manière effective leur transformation. Ce projet contribue aux objectifs régionaux en termes de création de logements et d'emplois.

LE DÉBAT PUBLIC

Le débat public est une procédure de concertation introduite en France par la « loi Barnier » du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, codifiée dans le code de l'environnement. Ce dispositif vise à organiser la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national. Autorité administrative indépendante depuis 2002, la Commission nationale du débat public (CNDP) est chargée de décider des modalités à mettre en œuvre pour consulter le public : concertation recommandée ou débat public.
Dans ce dernier cas, elle peut en confier l'animation à une Commission particulière du débat public (CPDP) composée de trois à sept membres, y compris le président.

Pour en savoir plus :
www.debatpublic.fr

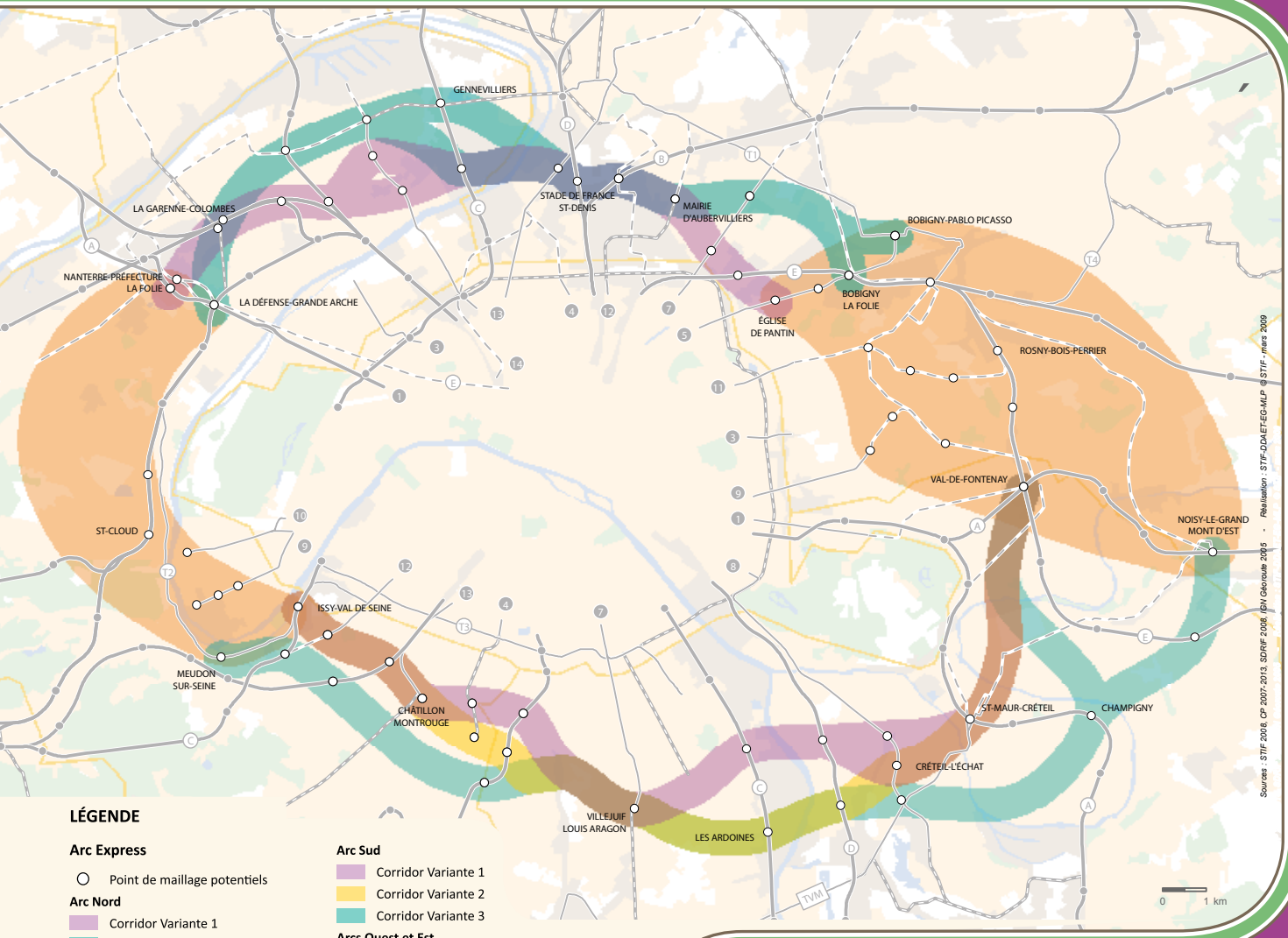

LÉGENDE

Arc Express

- Point de maillage potentiels

Arc Nord

- Corridor Variante 1
- Corridor Variante 2

Arc Sud

- Corridor Variante 1
- Corridor Variante 2
- Corridor Variante 3

Arcs Ouest et Est

- Fuseau d'étude

Réseau ferré, métro, tramway et TCSP

Réseau existant | Projets ayant un financement décidé | Projets à l'étude

Arc Express est un projet de rocade en métro automatique, principalement en souterrain et situé en proche couronne.

Le projet **Arc Express** s'étend sur 60 km. Il est réalisable par arcs. Les arcs sud et nord ont été définis comme prioritaires, compte tenu :
>> des besoins de déplacements à satisfaire ;
>> des manques de transport constatés aujourd'hui ;
>> des enjeux de développement urbain (notamment en termes de logements et d'emplois) identifiés sur les territoires de ces deux arcs.

Parce qu'**Arc Express** est un projet de lignes ferroviaires d'un montant supérieur à 300 millions d'euros et d'une longueur supérieure à 40 km, présentant de forts enjeux sociaux et économiques et destiné à avoir des impacts significatifs sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) a saisi, comme le prévoit le code de l'environnement, la Commission nationale du débat public (CNDP). Ce dossier de saisine a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil du STIF, dans sa séance du 8 juillet 2009, traduisant ainsi la forte volonté politique en faveur du projet.

Le 2 septembre 2009 la CNDP a décidé d'organiser un débat public dont l'animation a été confiée à la Commission particulière du débat public (CPDP) **Arc Express**. Le rôle de la CPDP est de veiller au respect de la participation du public au cours du débat. Elle ne se prononce pas sur le fond du projet.
Le débat public portera sur l'opportunité et les objectifs de l'ensemble du projet ainsi que sur les caractéristiques principales des deux arcs définis comme prioritaires (Sud et Nord). Il devra par ailleurs, comme l'a souhaité la CNDP expliciter « les conditions de compatibilité » du projet **Arc Express** avec celui du réseau de transports publics du Grand Paris.

Toutes les caractéristiques de ces arcs ne sont pas arrêtées à ce jour. En effet, le STIF, autorité organisatrice des transports en Ile de France, souhaite que le débat permette d'éclairer l'articulation entre les choix d'aménagement du ressort des collectivités locales concernées et les catractéristiques du projet de transport. Le STIF, dans le présent dossier, n'a pas voulu préjuger des avis et projets des collectivités en arrêtant a priori toutes les caractéristiques des arcs présentés au débat.

De plus, conçu pour et avec les Franciliens, le projet doit être défini au plus proche de leurs préoccupations.

En conséquence, le débat public aujourd'hui engagé est pour le STIF une étape essentielle de ce projet d'envergure car il permet de recueillir les avis, les attentes et les engagements possibles de chacun par rapport au projet.

Le public sera à nouveau consulté sur les deux arcs Est et Ouest selon des modalités qui seront définies ultérieurement par la CNDP. Le STIF s'engage en effet à consulter la Commission nationale du débat public sur cette nouvelle concertation, et ce, même si les seuils définis par la loi ne l'y obligent pas.

Le STIF s'engage dans ce débat public, en tant que maître d'ouvrage, avec une exigence de transparence et d'écoute.

Ce dossier comporte

>> **un cahier central** présentant le contexte, les objectifs et les enjeux de la liaison **Arc Express**.
>> **des cahiers par arc prioritaire** présentant l'état des projets présentés au débat public sur chacun d'eux.

SOMMAIRE

Première partie

LE DÉFI DES DÉPLACEMENTS EN ÎLE-DE-FRANCE P.6

Pour une région Île-de-france dynamique et durable **p. 9**
Le projet régional dessiné par le projet de SDRIF p. 9
Le développement des transports collectifs, pierre angulaire du projet régional p. 11

Les enjeux régionaux en matière d'aménagement et de déplacements **p. 14**
De fortes disparités territoriales p. 14
Croissance des déplacements en banlieue, prédominance de l'automobile et changements de tendance récents p. 19
Une réponse aujourd'hui insuffisante du réseau de transports collectifs p. 24
Un environnement à préserver p. 32

Arc Express, un projet qui répond aux besoins des Franciliens et aux enjeux régionaux **p. 34**
Modifier significativement les conditions de déplacements p. 34
Rééquilibrer la desserte du territoire p. 34
Accompagner et encourager l'aménagement et le développement du territoire p. 36

Arc Express, fruit de nombreuses études et aboutissement d'une longue réflexion **p. 37**

Deuxième partie

LE PROJET ARC EXPRESS P. 40

Arc Express en bref **p. 42**

Le territoire d'étude d'Arc Express **p. 44**
Les fuseaux de territoire et le choix des arcs prioritaires p. 44

Les grandes caractéristiques d'Arc Express **p. 47**
Arc Express un métro automatique p. 47
Arc Express : 60 km de rocade, 40km pour les 2 arcs, environ 40 stations, fréquence et capacité élevées p. 50
Un matériel fer de 2,80m de large p. 53
Un projet maillé et inséré dans son environnement p. 56
Arc Express un métro utile pour tous p. 57
Tarification p. 58

Les coûts du projet **p. 59**
Les hypothèses retenues p. 59
Le contenu des estimations p. 59

L'organisation des travaux **p. 60**
Méthodes de construction p. 60

Troisième partie

ARC EXPRESS ET LES AUTRES PROJETS DE TRANSPORT EN ÎLE-DE-FRANCE P. 62

Arc Express au cœur du Plan de mobilisation pour les transports en Île-de-France **p. 64**
Le plan comporte trois grands volets d'action p. 64
Plus de 50% des pôles de correspondance concernés par un projet du plan de mobilisation p. 66

L'articulation avec le Grand Paris et le « nouveau réseau de transport de Paris Région Capitale » **p. 68**
Les objectifs p. 69
Les caractéristiques p. 70
Le tracé p. 70
Le calendrier p. 71
Le financement p. 71

Quatrième partie

LA MISE EN ŒUVRE D'ARC EXPRESS P. 72

Les partenaires du projet **p. 74**
Un projet piloté par le STIF p. 74
Un projet porté par de nombreux partenaires p. 75

Le financement **p. 78**

Le calendrier du projet **p. 80**
La poursuite des études et de la concertation p. 82